

INTRODUCTION

Le premier rapport qui nous parle d'une série U aux Archives de l'Aube est celui de l'archiviste Francisque André, en 1888. Il note que la série U, la plus petite de toutes les séries, est composée de 46 liasses seulement mais que, par une anomalie qu'il ne s'explique pas, la première est cotée U 12 et la dernière U 3.014, cotation dont nous n'avons pas du reste retrouvé trace au cours du classement.

C'est le décret du 6 septembre 1926 qui, en supprimant les cinq tribunaux d'arrondissement et en les remplaçant par un seul tribunal départemental, a provoqué le versement des archives judiciaires aux archives de l'Aube. Les instructions du Garde des Sceaux des 9 octobre 1926 et 25 mai 1927 et les circulaires du Ministre de l'Instruction Publique des 14 octobre 1926 et 25 juin 1927 vinrent fixer la destination à donner aux papiers de ces tribunaux, leur mode de répartition entre les archives et le greffe du nouveau tribunal départemental et les délais de conservation de ceux qui devaient être supprimés sans inconvénients.

Le rapport de l'archiviste signale en 1927 que l'exiguïté des locaux du palais de justice de Troyes l'avait forcé à prendre tous les papiers dont la présence n'était pas indispensable au greffe, soit tous les documents comptant au moins cent ans de date (versement obligatoire), les registres, minutes et dossiers civils ayant plus de cinquante ans, les registres, minutes et dossiers correctionnels et criminels, papiers du parquet, répertoires de notaires, ayant plus de trente ans (versement facultatif). Le tout représentant 515 mètres linéaires (Cour d'assises de l'Aube et Tribunal de Troyes : 217 mètres, Arcis : 65 mètres, Bar-sur-Aube : 107 mètres 50, Bar-sur-Seine : 72 mètres, Nogent : 52 mètres 50), et plus de vingt tonnes de papier, dont le transport fut effectué par les militaires et les camions de la place de Troyes, du 19 octobre au 4 novembre 1926.

M. Piétrisson de Saint-Aubin, archiviste de l'Aube, dut se borner à entasser ces papiers dans les greniers de l'ancien évêché, considérés juridiquement comme annexe du greffe. Tout triage était impossible, tant que les rayons rapportés des tribunaux n'auraient pas été remontés. Il se contenta d'extraire les collections de registres de catholicité des arrondissements d'Arcis-sur-Aube et de Bar-sur-Seine du XVI^e siècle à 1792 et l'état civil de Nogent-sur-Seine, Romilly et Villenauxe et de diverses communes de 1793 à 1796.

Les instructions prévoyaient également le versement des documents centenaires des justices de paix. Les archives accueillirent donc cette année-là 41 liasses des justices de paix de Troyes (1791-1826), Saint-Lyé (1792-1800) et Saint-Martin-ès-Vignes (1792-1800) conservées antérieurement aux archives municipales de Troyes et dont les transformations de locaux nécessitaient le déplacement immédiat.

En 1928, les rayonnages une fois installés dans les greniers de l'Evêché, M. Piétrisson de Saint-Aubin

s'attacha à faire un premier rangement et procéda à des éliminations.

En 1929 et 1930 toutes les justices de paix de l'Aube versaient aux archives leurs documents antérieurs à 1831. On devait trouver dans ces versements les archives des justices de paix des 35 cantons supprimés par la loi du 8 pluviôse an IX qui devaient être déposées aux greffes des justices conservées et que j'ai fait mettre dans la série L.

La série U devait ainsi rester provisoirement classée jusqu'à l'invasion, en 1940. Les réfugiés se servirent des rayonnages pour faire du feu et nous sommes en droit de penser que des liasses ont dû être utilisées à la même fin. La série était désormais déclassée. Aucun inventaire écrit n'en avait du reste été dressé.

L'achat d'une ancienne usine où sont désormais installées les archives devait permettre de voir clair dans l'amoncellement de liasses entassées tant dans les dépôts annexes de l'ancien évêché et du grand séminaire qu'aux archives mêmes. La série U était déménagée dès 1955 et entassée dans le bâtiment shed du nouveau dépôt, un an avant le gros du déménagement.

Il était facile de constater que la série judiciaire constituait la série moderne la plus mal classée. C'est par elle qu'il fallait commencer à remettre en ordre un dépôt dans lequel pendant de longues années il avait été difficile et rebutant d'aborder les grandes séries, faute de place.

Madame Gillier, puis Madame Texier ont dû ouvrir ces liasses une par une et procéder aux éliminations et aux classements nécessaires, tâche ingrate qu'elles ont achevée en un temps record. 2.300 liasses et registres ont été conservés après triage et éliminations et occupent 166 mètres de rayonnages.

J'ai cru bon de conserver les quelques pièces à conviction que nous avons pu trouver. Ces pièces sont généralement trop épaisses pour être insérées dans les liasses. On y trouve cependant des images politiques, saisies sur des colporteurs d'estampes : gravures de « Saint-Henri », que les légitimistes présentaient comme Henri V, saisies en 1835, sous Louis-Philippe (1), dessin représentant le président de la République en 1851, la tête détachée du tronc et signée Charles le Mobile (2), etc) et un bonnet de coton saisi dans l'affaire des bonnets rouges de Romilly, en 1850, et qui présente l'intérêt d'être l'un des rares spécimens encore conservés de ces bonnets qui firent la renommée de la bonneterie auboise (3).

Signalons également deux autographes de Bonaparte en 8 U 118 et un dossier dans 9 U 97 sur les ventes successives du château de Pont-sur-Seine qui appartient à Marie Laetitia.

GILDAS BERNARD.
Mars 1960.

(1) 5 U 310.

(2) 5 U 312.

(3) 4 U 195.



Bonnet de coton
saisi en 1850 dans l'Affaire des Bonnets Rouges de Romilly
(4 U 195)

SERIE U

34 U 55	Réregistre des jugements	1864-1865	34 U 93	Registre des jugements	1903
34 U 56	— idem —	1866	34 U 94	— idem —	1904
34 U 57	— idem —	1867	34 U 95	— idem —	1905
34 U 58	— idem —	1868	34 U 96	— idem —	1906
35 U 59	— idem —	1869	34 U 97	— idem —	1907
34 U 60	— idem —	1870	34 U 98	— idem —	1908
34 U 61	— idem —	1871	34 U 99	— idem —	1909
34 U 62	— idem —	1872	34 U 100	— idem —	1910
34 U 63	— idem —	1873	34 U 101	— idem —	1911
34 U 64	— idem —	1874	34 U 102	— idem —	1912
34 U 65	— idem —	1875	34 U 103	— idem —	1913-1914
34 U 66	— idem —	1876	34 U 104	— idem —	1915-1919
34 U 67	— idem —	1877	34 U 105	— idem —	1920
34 U 68	— idem —	1878	34 U 106	Dossiers de faillites	1826-1829
34 U 69	— idem —	1879	34 U 107	— idem —	1835-1839
34 U 70	— idem —	1880	34 U 108	— idem —	1841-1846
34 U 71	— idem —	1881	34 U 109	— idem —	1847-1848
34 U 72	— idem —	1882	34 U 110	— idem —	1850-1855
34 U 73	— idem —	1883	34 U 111	— idem —	1856-1859
34 U 74	— idem —	1884	34 U 112	— idem —	1862-1869
34 U 75	— idem —	1885	34 U 113	— idem —	1870-1874
34 U 76	— idem —	1886	34 U 114	— idem —	1875-1879
34 U 77	— idem —	1887	34 U 115	— idem —	1880-1884
34 U 78	— idem —	1888	34 U 116	— idem —	1885-1886
34 U 79	— idem —	1889	34 U 117	— idem —	1887-1889
34 U 80	— idem —	1890	34 U 118	— idem —	1890-1894
34 U 81	— idem —	1891	34 U 119	— idem —	1895
34 U 82	— idem —	1892	34 U 120	— idem —	1896-1899
34 U 83	— idem —	1893	34 U 121	— idem —	1900-1904
34 U 84	— idem —	1894	34 U 122	— idem —	1906
34 U 85	— idem —	1895	34 U 123	— idem —	1907-1914
34 U 86	— idem —	1896	34 U 124	— idem —	1921-1925
34 U 87	— idem —	1897	34 U 125	— idem —	1927
34 U 88	— idem —	1898	34 U 126	— idem —	1928-1931
34 U 89	— idem —	1899	34 U 127	— idem —	1932
34 U 90	— idem —	1900	34 U 128	— idem —	1933-1934
34 U 91	— idem —	1901	34 U 129	Conseils des prud'hommes : élec- tions	1903-1910
34 U 92	— idem —	1902			

35 U. - Cour prévôtale

(Voir aussi 4 U 5 à 4 U 8. Les Registres d'assises des années 1815 à 1818 portent le nom de registres d'arrêts des cours d'assises et prévôtale).

35 U 1 Cour prévôtale 1816-1817

36 U. - Sentences arbitrales

36 U 1 Troyes 1807-1845
 36 U 2 Troyes 1846-1877
 36 U 3 Arcis-sur-Aube 1850-1853

36 U 4 Bar-sur-Aube an XII-1873
 36 U 5 Bar-sur-Seine an IX-1875
 36 U 6 Nogent-sur-Seine 1809-1873

37. U- Donations entre vifs

37 U 1 Registre d'insinuation des do-
 nations entre vifs : Arcis-sur-
 Aube an VIII-an XII

37 U 2 Registre d'insinuation des do-
 nations entre vifs : Bar-sur-
 Aube an VIII-an XII

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES		PAGES
1 U Fonds de la Préfecture	3	9 U Tribunal de première instance de Nogent-sur-Seine	17
2 U Tribunal administratif	3	10 à 33 U Justices de paix	20
3 U Cour d'appel de Troyes	3	34 U Tribunal de commerce et Conseil des Prud'hommes	26
4 U Cour d'assises de l'Aube	3	35 U Cour prévôtale	27
5 U Tribunal de première instance de Troyes ..	5	36 U Sentences arbitrales	27
6 U Tribunal de première instance d'Arcis-sur-Aube	10	37 U Registres d'insinuations des donations entre vifs	27
7 U Tribunal de première instance de Bar-sur-Aube	11	38 U Notaires (répertoires des actes, nominations, poursuites disciplinaires, etc.)	28
8 U Tribunal de première instance de Bar-sur-Seine	15		

